

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Philippe CARME, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Jean-Louis JANIN, Monique MARLIN, Judith MARSILLE, Marie MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER, Julie TRAUMANN, Christine VUONG.**

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, Monsieur **Franck CACHELEUX** qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame **Muriel DUCRUET.**

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

N° 01 -06 -2026 - INSTALLATION

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les Centre Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un conseil d'administration comprenant, outre le Maire, président de droit, des membres élus par le Conseil municipal en son sein et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

Le Conseil municipal de FILLINGES, lors de sa séance du 9 avril 2026, a fixé le nombre de membres du conseil d'administration à 12. Puis, lors de sa séance du 29 avril, il a procédé à l'élection des administrateurs élus.

Les 6 membres REPR2SENTANT LE Conseil municipal sont :

- Madame Nathalie HAPPE,
- Madame Judith MARSILLE,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 074-267402147-20260603-DB_CCAS_010626-DE

S'LO

- Madame Monique MARLIN,
- Madame Muriel DUCRUET,
- Monsieur Baptiste BOURSIER,
- Madame Julie TRAUMANN.

Par ailleurs, après avoir fait appel à candidature, monsieur le Maire a nommé :

- Madame Dominique FOLLEA,
- Madame Christine VUONG,
- Monsieur Philippe CARMES,
- Monsieur Jean-Louis JANIN,
- Monsieur Franck CACHELEUX,
- Madame Claire MERLAND LEHMANN.

Monsieur le Président déclare les membres du conseil d'administration du CCAS de FILLINGES installés dans leurs fonctions, il dénombre 12 administrateurs et constate le quorum.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le **10 JUIN 2026**

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le **10 JUIN 2026**

Le Président,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le
et de la publication, le

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Philippe CARME, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Jean-Louis JANIN, Monique MARLIN, Judith MARSILLE, Marie MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER, Julie TRAUMANN, Christine VUONG.

EXCUSES : Monsieur Baptiste BOURSIER qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, Monsieur Franck CACHELEUX qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame Muriel DUCRUET.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame Monique MARLIN au poste de secrétaire de séance.

N° 02 -06 -2026 – ELECTION VICE-PRESIDENT(E)

Conformément à l'article L123-6 disposant que dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire. Le conseil d'administration est invité à procéder à l'élection du ou de la vice-président(e).

Madame Nathalie HAPPE est candidate à ce poste.

Monsieur le Président demande si certains s'oppose à une élection à main levée ; personne ne s'oppose.

Madame Nathalie HAPPE est élue à l'unanimité Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 074-267402147-20260603-DB_CCAS_020626-DE

S'LO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le **10 JUIN 2026**

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le **10 JUIN 2026**

Le Président,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le
et de la publication, le

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Philippe CARME, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Jean-Louis JANIN, Monique MARLIN, Judith MARSILLE, Marie MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER, Julie TRAUMANN, Christine VUONG.

EXCUSES : Monsieur Baptiste BOURSIER qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, Monsieur Franck CACHELEUX qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame Muriel DUCRUET.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame Monique MARLIN au poste de secrétaire de séance.

N° 03 -06 -2026 - DELEGATIONS

Conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoir à son Président, à son Vice-président, dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés pour un montant maximum de 15 000€ selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

S'LO

- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.

Pour faciliter le bon fonctionnement quotidien du CCAS, il est proposé de donner délégation de pouvoir à :

- Monsieur le Président dans les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
 - Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans :
 - Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions; effractions, vols, voies de fait, etc)
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.
- Madame la Vice-Présidente dans les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré par 12 voix pour, décide de déléguer pour la durée de leur mandat à :

- Monsieur le Président les matières suivantes :
 - Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
 - Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans :
 - Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait, etc)
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.
- Madame la Vice-Présidente dans les matières suivantes :
- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration, à savoir :
 - Les décisions relatives aux aides communales dans les limites fixées par le règlement d'attribution ;
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le **10 JUIN 2026**

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le **10 JUIN 2026**

Le Président,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le
et de la publication, le

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **Philippe CARME**, **Dominique FOLLEA**, **Nathalie HAPPE**, **Jean-Louis JANIN**, **Monique MARLIN**, **Judith MARSILLE**, **Marie MERLAND LEHMANN**, **Richard THOMASSIER**, **Julie TRAUMANN**, **Christine VUONG**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER** qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, Monsieur **Franck CACHELEUX** qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame **Muriel DUCRUET**.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame **Monique MARLIN** au poste de secrétaire de séance.

N° 04-06-2026 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la trésorière accompagnée des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et



celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le **10 JUIN 2026**

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le **10 JUIN 2026**

Le Président,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le
et de la publication, le

N° 05-06-2026	DELIBERATION DU CCAS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers 13
Département HAUTE-SAVOIE			Nombre de conseillers présents 9
Commune FILLINGES	Séance du 3 juin 2026	Nombre de suffrages exprimés 10	

Le conseil d'administratif réuni sous la présidence de madame Nathalie HAPPE délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par monsieur le Président après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits(I)	Recettes ou excédents(I)	Dépenses ou déficits(I)	Recettes ou excédents(I)	Dépenses ou déficits(I)	Recettes ou excédents(I)
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS						
Résultats reportés			8 446,08			8 446,08
Opérations de l'exercice			26 109,17	25 865,00	26 109,17	25 865,00
TOTAUX			26 109,17	34 311,08	26 109,17	34 311,08
Résultats de clôture				8 201,91		8 20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS				8 201,91		8 20

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 074-267402147-20260603-CA_25_CCAS-BF

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 10 voix :

- approuve le compte administratif 2025.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames, Messieurs, **Philippe CARME**, **Dominique FOLLEA**, **Jean-Louis JANIN**, **Monique HAPPE**, **Nathalie HAPPE**, **Judith MARSILLE**, **Marie MERLAND LEHMANN**, **Julie TRAUMANN**, **Christine VUONG**.

EXCUSES : Monsieur Baptiste BOURSIER, Monsieur Franck CACHELEUX qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame Muriel DUCRUET

*Sceau du Centre Communal
d'Action Sociale*

*Pour expédition conforme,
Le Président,*



(1) Les "Dépenses" et les "Recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "Déficits" et les "Excédents" doivent être inscrites sur les lignes "Résultats reportés", "Résultats de clôture" et "Résultats définitifs".

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le
Et publication, le

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 074-267402147-20260603-CA_25_CCAS-BF

5705

S'LO

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES :

Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/05/2026

Présenté par Le Maire, Richard Thomassier (1),
 A Fillinges, le 03/06/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration (2), réunie en session ordinaire
 A Fillinges, le 03/06/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3),

BOURSIER Baptiste	Excuse - Procuration à R. THOMASSIER
CACHELEUX Franck	Excuse - Procuration R. SANJA
CARME\$ Philippe	
DUCRUET Muriel	Excuse
FOLLEA Dominique	
HAPPE Nathalie	
JANIN Jean Louis	
MARLIN Monique	
MARSILLE Judith	
MERLAND LEHMANN Claire	
THOMASSIER Richard	
TRAUMANN Julie	
VUONG Christine	

Certifié exécutoire par Le Maire, Richard Thomassier (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/06/2026, et de la publication le 04/06/2026

A Fillinges, le 04/06/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CCAS DE FILLINGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 3 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 10
votants : 12

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Philippe CARME, Dominique FOLLEA, Nathalie HAPPE, Jean-Louis JANIN, Monique MARLIN, Judith MARSILLE, Marie MERLAND LEHMANN, Richard THOMASSIER, Julie TRAUMANN, Christine VUONG.

EXCUSES : Monsieur Baptiste BOURSIER qui donne procuration à monsieur Richard THOMASSIER, Monsieur Franck CACHELEUX qui donne procuration à monsieur Jean-Louis JANIN, Madame Muriel DUCRUET.

ABSENTS :

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame Monique MARLIN au poste de secrétaire de séance.

N° 06 -06 -2026 - BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale vote à l'unanimité le budget primitif 2026 qui s'établit aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	32 201,91	32 201,91
Section investissement :	/	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale autorise les virements de crédits dans la limite de 7.5% % des dépenses réelles de la section. Au-delà de cette limite, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision

modificative. Au vu des exécutions budgétaires réalisées et en commun avec les services concernés, le service finances procède au virement de crédit après décision expresse de l'ordonnateur transmise au contrôle de légalité. Cette décision est notifiée au comptable public. Les virements de crédits font l'objet d'une information au plus proche conseil d'administration suivant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le

10 JUIN 2026

Transmis en Sous-Préfecture de Bonneville (74), le 10 JUIN 2026

Le Président,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture de Bonneville, le 10 JUIN 2026 et de la publication, le

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :

Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 21/05/2026

Présenté par Le Le Maire, Richard Thomassier (1),
 A Fillings, le 03/06/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire
 A Fillings, le 03/06/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

BOURSIER Baptiste	Excuse - Procuration de D. THOMASSIER
CACHELEUX Franck	Excuse - Procuration de T. SANIN
CARME Philippe	
DUCRUET Muriel	Excuse
FOLLEA Dominique	
HAPPE Nathalie	
JANIN Jean Louis	
MARLIN Monique	
MARSILLE Judith	
MERLAND LEHMANN Claire	
THOMASSIER Richard	
TRAUMANN Julie	
VUONG Christine	

Certifié exécutoire par Le Le Maire, Richard Thomassier (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/06/2026, et de la publication le 04/06/2026

A Fillings, le 04/06/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.